

RAPPORT DE GESTION 2022

LEXIQUE

(par ordre alphabétique)

Administration générale.....	page 01
Affaires religieuses.....	page 15
Aménagement du territoire.....	page 23
Bâtiments.....	page 22
Cimetière.....	page 15
Contrôle des habitants.....	page 02
Cours d'eau.....	page 13
Défense incendie.....	page 04
Domaines.....	page 27
Epuration.....	page 12
Finances.....	page 16
Forêts.....	page 27
Gestion déchets.....	page 25
Informatique.....	page 12
Instruction publique.....	page 21
Parcs et jardins.....	page 30
Personnel communal.....	page 01
Place de sports.....	page 25
Police des constructions.....	page 24
Police.....	page 03
Promotion économique.....	page 05
Protection civile.....	page 04
Routes et voirie.....	page 26
Service des eaux.....	page 31
Social.....	page 09
Sociétés locales.....	page 22
Vignoble.....	page 06

Syndic D. GIVEL :
Administration générale – Sécurité publique –
Mobilité – Promotion économique

ADMINISTRATION GENERALE – chapitre 1

Durant l'année 2022, la Municipalité a siégé hebdomadairement à 45 reprises, sans compter les séances spéciales. Elle a enregistré 746 lettres ou demandes diverses et a pris 276 décisions. La correspondance, transmise par le greffe pour les affaires municipales uniquement, représente 313 lettres.

La Municipalité a déposé auprès du bureau du Conseil communal 11 préavis concernant :

- 01/2022 : Traitement des oppositions au giratoire du Bornalet
- 02/2022 : Nouvel éclairage et arrosage place de sports Freybonnaz
- 03/2022 : Réfection routes Vers-chez-Cherbuin et Clos-à-Pugin
- 04/2022 : Crédit d'étude – réaménagement secteur Bitternaz
- 05/2022 : Travaux d'équipements secteur les Troches
- 06/2022 : Gestion 2021
- 07/2022 : Nouveau règlement communal de distribution de l'eau
- 08/2022 : Adhésion au groupement forestier Broye-Vully
- 09/2022 : Arrêté d'imposition 2023
- 10/2022 : Budget 2023
- 11/2022 : Assainissement de l'éclairage public

Suite au retour à la normale, nous avons participé à la plupart des assemblées et rencontres des diverses associations, dont fait partie notre commune.

- Assemblée des communes vaudoises ;
- Assemblée des communes du district ;
- Assemblée et commissions de la COREB, l'ARBV, l'ASIPE, l'ASIC, ARASBROYE ;
- Assemblée et comités des coopératives du Grand-Chemin et Dumont ;
- etc...

11.3102 : L'augmentation de ce poste est due principalement aux frais d'annonces pour une nouvelle boursière et 2 apprentis.

11.317 : La sortie des aînés effectuée en septembre fût un réel succès et sera probablement réitérée en 2024. Le budget a toutefois été sous-estimé au vu de l'engouement d'un grand nombre de personnes.

PERSONNEL COMMUNAL – chapitre 13

L'imputation des charges, exclusivement liées au personnel fixe, est enregistrée sur les comptes « traitement du personnel ».

La répartition des charges salariales de l'année 2022 a été faite sur la base des heures détaillées de chaque collaborateur. Pour rappel, des différences peuvent être constatées car l'imputation proposée dans le cadre du budget ne reflète pas l'occupation effective de nos employés communaux qui ne peut être connue à l'avance pour certains travaux.

Mme Nadine Cornamusaz a été engagée au 1^{er} novembre 2022 en qualité de boursière communale, en remplacement de Mme Marianne Rapin qui a pris sa retraite au 1^{er} janvier 2023. La Municipalité remercie encore cette dernière pour son travail et sa disponibilité durant plus de huit ans à la bourse communale.

L'effectif des employés communaux au 31 décembre 2022 est de :

A plein temps : 8 (y compris 2 apprentis)

A temps partiel : 4

Auxiliaires : 11

Ni notre vigneron-tâcheron, ni l'organiste ne sont compris dans cet effectif.

CONTROLE DES HABITANTS – informations

Au 31 décembre 2022, la population de la commune en résidence principale se chiffre, selon les données officielles du canton, à 2'852 habitants (2'722 en 2021), soit une augmentation de 4,8 %.

Suisses : 1'956 (68,6 %) Etrangers : 896 (31,4 %)

Ce chiffre officiel du canton diffère des données de notre contrôle des habitants (2'868), étant donné que le canton comptabilise uniquement les ressortissants étrangers qui sont au bénéfice d'une autorisation de séjour d'une année au moins.

En 2022, six personnes ont été auditionnées par la délégation municipale dans le cadre de leur demande de naturalisation. Des préavis favorables ont été transmis au canton pour la suite des procédures.

La réception des jeunes citoyens, atteignant leurs 18 ans, s'est déroulée le 19 mars 2022, et celle des nouveaux habitants le 14 mai (personnes arrivées durant les années 2018-2019-2020-2021).

En 2022, 124 octogénaires et plus ont eu la visite d'un membre de la Municipalité qui leur a transmis les vœux de la commune et leur a remis le cadeau habituel.

Nous avons eu le plaisir de féliciter neuf personnes pour leurs 90 ans.

La Municipalité a également félicité trois couples qui ont célébré leurs 50 ans de mariage et également trois couples pour leurs 60 ans de mariage.

POLICE - SECURITE – chapitre 60

60.300 : La grande différence sur les vacations provient du fait que le municipal en charge de la sécurité a intégré en plus les CODIR du SDIS et de l'ORPC, ainsi que le COPIL de la future caserne SDIS. Des heures de Municipalité in corpore pour l'éventuel recrutement d'un ASP sont à intégrer dans ce montant. Les heures du municipal membre du conseil intercommunal et de la commission de gestion de l'ORPC figurent également dans ce compte, tout comme les charges sociales.

Police municipale

Agent de Sécurité Publique (ASP) : En 2022, plusieurs séances ont été effectuées avec Payerne pour définir les possibilités de l'intervention d'un ASP sur le territoire corçallin. Un cadre de collaboration, avec la forme juridique et les conventions prévues, était à bout touchant. Malheureusement, suite à un revirement de sa Municipalité, la commune de Payerne n'est plus disposée pour l'heure à mettre à disposition un agent. De nouvelles pistes seront exploitées en 2023.

La Municipalité reste en contact étroit avec la gendarmerie. Une discussion a lieu chaque début d'année avec le chef de poste de Payerne afin de faire un point de la situation.

D'autres rencontres peuvent avoir lieu sur demande en cas de problèmes spécifiques. D'autre part, la gendarmerie nous informe régulièrement des délits commis sur notre territoire. Durant l'année 2022, la situation a été plutôt calme même si le nombre de délits est en légère hausse.

Une patrouille de police de proximité stationne 2 à 3 fois par année dans notre village pour apporter un message de prévention et expliquer le rôle de la police auprès de la population.

Des contrôles de vitesse sont régulièrement effectués par la police cantonale sur notre territoire. Celle-ci nous transmet ultérieurement les informations sur le nombre d'infractions commises.

Le radar pédagogique enregistre les vitesses des véhicules et constitue aussi un bon indicateur de la vitesse de ceux-ci à l'intérieur de notre village. Il est déplacé au gré des demandes.

Notre commune peut compter sur quatre personnes assermentées et habilitées à dresser des amendes d'ordre pour, principalement, des infractions à la Loi sur la circulation routière. En 2022, les ordonnances pénales et les amendes de parcage sont en forte hausse.

Chiens

Au 31.12.2022, 175 propriétaires de chien(s) sont recensés dans la commune pour un total de 198 chiens.

Un recoupement des fichiers Amicus et du registre de la commune sur les propriétaires de chiens a été effectué. Ceci a permis d'identifier plusieurs propriétaires qui n'avaient pas annoncé leurs chiens ou le décès de l'animal.

Sécurité au travail

M. Andrea Cartoni est notre chargé de sécurité au travail pour la commune. Il suit régulièrement des cours de formation et de mise à niveau.

DEFENSE INCENDIE (SDIS) – chapitre 65

Notre commune est membre de l'association intercommunale SDIS Broye-Vully.

Un comité de pilotage (COPIL) pour la future caserne de Payerne se réunit régulièrement pour la mise en œuvre de ce nouvel outil qui sera mis à disposition de l'ensemble du SDIS Broye-Vully. Le planning est maintenu. La prise des locaux est prévue fin 2025. La construction se fera de manière traditionnelle.

Pour l'année 2022, le recrutement de nouveaux sapeurs a été la mission principale, afin de regarnir les effectifs. But atteint avec l'engagement de 32 recrues.

L'année 2022 a été marquée par la sécheresse et les difficultés d'approvisionnement en eau en cas de sinistre.

Heureusement, c'était une relative petite année opérationnelle, avec peu de sinistres importants. De ce fait, un rattrapage sur les cours de formation manquant a été réalisé.

Pour information, le Service de Défense Incendie de la Broye-Vully compte : 17 communes, 12 organes d'intervention répartis sur 171 km² avec un effectif de 258 personnes.

Le rapport complet de gestion du SDIS est à votre disposition sur demande.

PROTECTION CIVILE (ORPC) – chapitre 66

La Commune est membre de l'association intercommunale ORPC Broye-Vully.

Les informations ci-dessous sont tirées du rapport de gestion 2022 de l'ORPC, dont la version complète est disponible sur demande.

Un nouveau système de contrôle (Tipee) des heures du personnel fixe, employé par l'ORPC, est en fonction depuis début 2022. Ceci a permis de renseigner sur l'emploi du temps de deux personnes qui travaillent l'une à Avenches, l'autre à Moudon. Une restructuration de ces postes est en cours, avec une diminution des taux d'activité et de nouvelles attributions pour chacun.

Le retour à la normale est de mise pour l'ORPC après les grosses interventions liées au COVID-19.

Toutefois, et au vu du nombre d'astreints qui arrivent au terme de leur engagement, le CODIR a décidé de ne plus apporter d'aide aux manifestations locales pour, par exemple : la pose de barrières ou du parcage.

Les effectifs de cette organisation ne cessent de diminuer au point d'avoir fusionné les compagnies de Payerne et de Moudon en une seule entité.

L'effectif au 31.12.2022 est de 248 personnes. Une année plus tôt, l'effectif total était de 301 personnes, soit une diminution de 53 personnes en une année !

Le projet TETRIS, qui prévoit la restructuration de l'ORPC, est en stand-by en raison du renouvellement du Conseil d'Etat. Mais à terme, une nouvelle organisation devrait pérenniser cette institution.

En raison de la crise énergétique, le Canton a demandé aux communes la mise en place d'un Point de Rencontre d'Urgence (PRU). Tout est mis en œuvre en cas de besoin.

66.352 : la participation par habitant en 2022 se monte à Fr. 49'910.-- soit Fr. 17,50/hab. (2'852 habitants).

PROMOTION ECONOMIQUE – informations

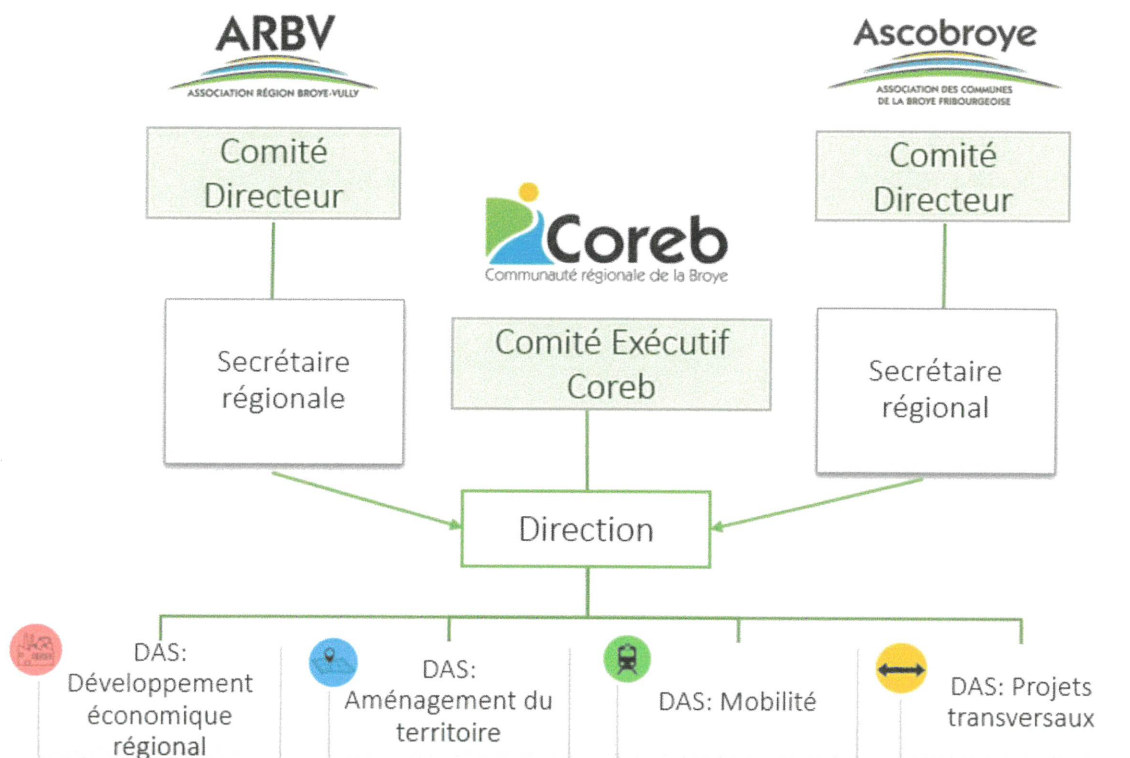
Pour sa promotion économique, la commune travaille avec la COREB.

COREB : Communauté régionale de la Broye – informations

En 2022, elle regroupe 49 communes et 256 membres privés. Elle emploie 4.7 EPT répartis sur 7 personnes.

Afin de réformer la COREB et appuyé par un bureau externe (Compas Management Services), des séances ont été programmées pour redéfinir la mission de la COREB et cibler les DAS (domaine d'activité stratégique) dans lesquels la COREB doit se concentrer.

La future organisation de la COREB se présentera sous cette forme :



Une présentation de la mission et des domaines d'activités sera faite au Conseil communal dans le courant 2023.

MPLE A. BAUX JAQUEMET
Vignes - Affaires sociales - Petite enfance

VIGNOBLE – chapitre 33

Vignes

Notre patrimoine viticole est de 4.2 ha, situés principalement sur la Commune de Lutry. Une parcelle se trouve sur la commune de Bourg-en-Lavaux (Pinot Noir « Epeses »).

La répartition des cépages plantés est d'environ 50/50 entre les blancs et les rouges. Chasselas, Pinot Gris et Viognier pour les blancs. Pinot Noir, Gamaret, Garanoir, Divico, Galotta et Plant Robert pour les rouges.

Notre vignoble est cultivé par notre vigneron-tâcheron, M. Anthony Mottaz. La Municipalité le remercie pour l'excellent soin qu'il lui apporte tout au long de l'année.



La Baume et Villette à Lutry

Année viticole

Sec et très chaud, l'été 2022 a constitué une source d'inquiétude dans notre vignoble comme ailleurs, mais cette météo a eu l'avantage d'empêcher la plupart des maladies de se développer, et ainsi d'obtenir du raisin dans un état sanitaire parfait.

Le raisin est arrivé à maturité très tôt, les vendanges ont déjà débuté le 6 septembre et se sont terminées le 26 avec la récolte du Galotta.

Les baies n'ayant pu se gorger de jus, les volumes ne sont pas exceptionnels, mais, après deux ans difficiles, ils nous permettront néanmoins de retrouver des stocks relativement normaux.

331.306 : Il est de coutume que les propriétaires doublent la prime octroyée par la confrérie des vigneronns aux vigneronns-tâcherons. Le montant de la prime dépend des notes attribuées en cours d'année, lors des visites du vignoble par une commission. Cette prime est octroyée tous les 3 ans. Le montant s'élève à Fr. 550.--.

331.3141 : Les investissements annuels pour le renouvellement régulier des ceps permettent d'assurer la durabilité de notre vignoble.

Au printemps 2022, 880 m² de Pinot Noir ont été minés (arrachés) à Chatalet, dont 680 m² ont été remplacés par du Galotta. Le solde a été replanté en Pinot Noir. Au Boitel (Epesse), 500 m² de Pinot Noir ont remplacé les ceps vieillissants.

331.318 : Le montant payé pour l'assurance grêle se monte à Fr. 8'185.10. L'augmentation est due principalement à l'absence de ristourne à laquelle nous étions habitués ces dernières années.

331.3189 : La rémunération du vigneron dépend directement du volume de la récolte, ainsi que des prix fixés pour la récolte par la Fédération vaudoise des vigneronns (FVV).

331.319 : En 2020 et 2021, la taxe annuelle à l'encavage de l'Office des vins vaudois (OVV) a été prise en charge à 90 % par le canton en réponse à la crise sanitaire. Cette taxe est à nouveau due, soit Fr. 3'260,30 en 2022.

331.4355 : Le montant total du raisin vendu à la maison Schenk de la récolte 2021 se monte à Fr. 13'527,20 dont les $\frac{3}{4}$ ont été payés en 2022, soit Fr. 10'145.40. Le solde correspond au premier acompte pour la récolte 2022, Fr. 1'451,25 et Fr. 2'560,-- versés par la cave de l'Abbatiale pour l'achat de notre Viognier.

331.436 : Anthony Mottaz participe au financement de 10 % de l'assurance grêle. Chaque année, il verse un montant de Fr. 500,-- pour financer la remorque à vendange acquise par la commune en 2015.

Service de la cave

Le raisin blanc est pressé dans nos locaux à Savuit, puis immédiatement acheminé à Vallamand chez notre œnologue. Le raisin rouge est transporté en grappes et pressé à Vallamand.

Il s'ensuit un travail où la vigilance, la rigueur et la précision seront assurées jusqu'à la mise en bouteilles.

La Municipalité remercie notre œnologue M. Pascal Matthey, pour son excellent travail.

Plusieurs postes présentent des écarts parfois importants entre les comptes et le budget. Les différences se retrouvent essentiellement sur des postes dont l'estimation demeure difficile lors de l'établissement du budget, car dépendante des quantités de raisins récoltées / des quantités de vins produites.

332.310 : Il n'a pas été nécessaire d'éditer de nouvelle liste de prix et livret « idées cadeaux », d'où la différence entre le budget et les comptes.

332.313 : Dans ce compte apparaissent notamment, le matériel nécessaire à la mise en bouteilles et les fournitures pour les coffrets cadeaux. Le dépassement du budget est dû au renchérissement et à la croissance de nos ventes, supérieure à celle supposée.

332.314 : Au vu de la petite récolte en 2021, nous avons été contraints d'acheter des quantités plus importantes de raisin et de vin clair pour compléter notre production. Fr. 1'820,-- ont été refacturés à Pascal Matthey suite à un achat groupé (compte 332.434).

332.317 : La quasi-totalité de ce compte est liée aux frais de la mise des vins et aux deux jours de livraisons. Dépliants, annonce, décorations, repas de midi offert aux invités, repas du soir offert aux personnes ayant travaillé pour la mise, agape pour les livraisons.

332.318 : Dans ce compte figurent les frais de : transport, vinification (y c. produits œnologiques), mise en bouteilles de tous nos vins (hors matériel), distillation et impôt fédéral pour la lie et le marc, ainsi que l'assurance transport.

Entre avril et octobre 2022, 30'420 flacons de la récolte 2021 ont pris place au dépôt des Répies, ce qui correspond à l'encavage d'environ 12'300 litres de vin blanc, 5'700 litres de vin rouge et 2'300 litres de rosé.

332.3181 : Dans ce compte apparaissent les frais de dégustation et les macarons Terravin. Les Chasselas « La Baume » et « Villette », les Pinots Noirs « Lutry » et « Epesses », ainsi que le Gamaret & Garanoir « L'Ondoyant » ont obtenu le label Terravin en 2022.

Comme pour le Plant Robert, le Clos de la Tour et l'Ondoyant, le peintre corçallin Fredy Meystre a créé un tableau qui servira de base pour l'étiquette du Galotta. Coût : Fr. 1'000,--.

Des panneaux didactiques seront posés à chacune de nos parcelles afin de fournir quelques explications à ceux qui cheminent dans notre vignoble. Un acompte de Fr. 5'000.-- a été payé à la commande.

Les stocks ne nous permettant pas d'offrir des rabais de fin d'année à nos clients, nous avons opté pour un cadeau sous la forme d'un refroidisseur à bouteille, estampillé du logo de la cave de Corcelles.

332.435 : L'année 2022 peut être qualifiée d'excellente en terme de quantités vendues, puisque nous avons dépassé les chiffres d'affaires de 2018 et 2019, malgré l'absence de vin blanc disponible durant le mois de décembre (stock épuisé).

332.436 : Vente de l'embouteilleuse : Fr. 3'481,90.

333 Caveau

333.313 et 333.435 : La municipalité a pris la décision de remettre l'organisation de la brisolée dans les mains de l'USL, sous le même principe que l'organisation du 1er août. Les sociétés locales peuvent, à tour de rôle, prendre la responsabilité de cette manifestation, liées par une convention avec la commune.

Lors de l'établissement du budget, les frais de marchandises et les ventes de la brisolée étaient prévus dans ces comptes.

Initié en 2020, mais forcé à l'arrêt par la pandémie, les spécialités des premiers vendredis du mois au caveau ont pu être organisées durant toute l'année 2022, et devenir ainsi une coutume appréciée par de nombreux clients. Les produits locaux sont au maximum mis en avant lors de ces soirées.

Après une année et demie d'excellente collaboration, Mme Jelena Maric nous a fait part de sa démission, pour raison professionnelle, au 31 décembre 2022. Mme Flavia Giorgianni lui a succédé au service du caveau. Mme Marie-Ange Danzi a été engagée comme remplaçante.

PARTICIPATION A LA COHESION SOCIALE (PCS) – chapitre 72

Sous la dénomination "Participation à la cohésion sociale", anciennement appelée "facture sociale", sont regroupés les coûts de la politique sociale supportés par les communes et le canton.

- Prestations complémentaires à domicile et hébergement
- Assurance-maladie
- Revenu d'insertion et participation cantonale à l'assurance chômage
- Subventions et aides aux personnes handicapées
- Prestations pour la famille et autres prestations sociales
- Bourses d'études et d'apprentissage

L'ensemble des dépenses dans ces domaines est partagé à moitié à la charge des communes et l'autre moitié à la charge du canton. Selon un protocole d'accord de juillet 2013 sur les négociations financières entre l'État et l'UCV, la répartition est de deux tiers à la charge du canton et un tiers à la charge des communes, uniquement sur l'augmentation des dépenses sociales depuis le 1^{er} janvier 2016.

Cette répartition de l'augmentation depuis 2016 signifie qu'aujourd'hui, les dépenses sociales sont à 46 % à charge des communes et 54 % à charge du canton. Avec le protocole d'accord de 2020, un montant supplémentaire est déduit de la participation communale, selon le tableau ci-dessous.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028 et suiv.
Diminution de la PCS en mios de CHF (rééquilibrage financier)	50	60	70	80	90	100	125	150

La participation définitive à la cohésion sociale 2021 pour notre commune se monte à Fr. 936'295,-- (Fr. 995'672,-- en 2020).

ARAS (association régionale des assurances sociales) – chapitre 72

L'ARAS Broye-Vully est une association intercommunale regroupant les 31 communes du district pour une population de 45'991 habitants au 31.12.2022. 90 collaborateurs y travaillent pour 67.95 EPT ainsi que 54 AMF (Accueillants en milieu familial), dont 6 à Corcelles.

L'ARAS regroupe le Centre Social Régional (CSR), les Agences d'assurances sociales (AAS), le Centre régional de décision des PC Famille (CRD) et l'Accueil familial de jour (AFJ).

De plus, l'ARAS assume, sur délégation de l'ARAJ Broye, toute la partie administrative et financière de celle-ci.

Le CSR octroie le revenu d'insertion (RI) aux personnes dont les apports financiers se situent au-dessous du minimum vital défini par les barèmes cantonaux.

La fin des aides COVID laissait présager une augmentation des demandes, mais celle-ci ne s'est pas concrétisée.

72.3525 : Suite à l'accord canton-communes, le financement des AAS est dorénavant à la charge du canton. Reste à charge des communes membres de l'ARAS Broye-Vully les frais de l'administration des organes de l'ARAS et la cotisation au Conseil des régions.

FONDATION CHERPILLOD – chapitre 72

La Fondation Cherpillod est active dans l'éducation spécialisée, l'accompagnement social et l'insertion professionnelle auprès d'enfants, d'adolescents, de jeunes adultes et de leurs familles. Différents programmes sont à disposition de notre population.

72.3651 : La participation communale est de Fr. 4,--/hab. Ce montant contribue au financement d'Arcades.

ARAJ (association régionale accueil de jour) – chapitre 72

Le réseau ARAJ Broye est le réseau d'accueil de jour des enfants pour la région de la Broye vaudoise.

Le réseau propose trois types d'accueil : l'accueil préscolaire (crèches), l'accueil parascolaire (UAPE) et l'Accueil Familial de Jour (Accueillant(e)s en Milieu Familial).

22 communes et l'entreprise Nestlé Nespresso SA à Avenches sont membres de l'ARAJ Broye. Les familles domiciliées dans l'une de ces communes ont accès à l'offre d'accueil de jour organisée par le réseau.

Le prix de la pension est calculé en fonction du revenu des parents et de la fréquentation de l'enfant dans la structure. Le bureau administratif de l'ARAJ s'occupe de calculer le revenu déterminant des parents, d'établir les contrats de placement et de la facturation.

72.3655 : En 2022, l'acompte pour le réseau de l'ARAJ est de Fr. 101,10/hab. Notre participation à la FAJE (fondation d'accueil de jour des enfants) se monte à Fr. 13'610,--.

Durant l'année, 49 petits corçallins ont fréquenté les Passerelles à Corcelles et 3 à Payerne.

Suite au décompte final de l'ARAJ, la participation de notre commune se monte à Fr. 283'932,10 pour 2021. 23'300 heures en AFJ et 45'520 heures en accueil préscolaire ont été consommées par des corçallins.

PREVOYANCE SOCIALE CANTONALE – REMBOURSEMENTS DIVERS

72.465 : Dans ce compte figure le remboursement de l'ARAS à la suite du décompte final de 2021.

OFFICE DU TRAVAIL – information

L'office régional de placement (ORP) à Payerne s'occupe de l'inscription et du suivi des dossiers des chômeurs domiciliés dans le nord du district.

A fin décembre 2022, le district Broye-Vully compte 1'421 demandeurs d'emploi. Sur ce nombre, 88 sont domiciliés dans notre commune.

Pour 2022, la moyenne du taux de chômage pour le canton est de 3.3 %, alors que pour le district Broye-Vully, il est de 3.7 %.

MPL O. CHERBUIN
Informatique – Epuration – Cours d'eau
Affaires religieuses – Cimetière

SERVICE INFORMATIQUE – chapitre 19

En 2022, nous avons passé commande de la mise à jour de la GED ELO (Gestion électronique des documents) qui permet le partage des fichiers, courriers et factures de l'administration communale.

Ces travaux ont été réalisés en fin d'année et terminés au début janvier 2023. Cependant cela n'impacte pas le budget 2023, car tout a pu être facturé sur l'année 2022. Cette nouvelle version est opérationnelle et donne entière satisfaction. Une formation a été donnée aux utilisateurs.

La mise à jour du logiciel « Fractal » qui regroupe tous les anciens documents avant la GED ELO et les fichiers de travail des différents services de la commune a été reportée et remise au budget pour 2023, d'où l'écart sur le compte 19.310

Compte 19.311 : Achat supplémentaire d'une nouvelle tablette IPAD, suite à l'élection d'un nouveau membre à la municipalité.

Compte 19.3091 : Formation de la nouvelle boursière au système BDI Commune (logiciel comptable) par OFISA.

EPURATION – chapitre 46

La STEP est entretenue de manière à assurer un fonctionnement normal malgré l'âge avancé de certains composants. En vue de la construction de la nouvelle STEP intercommunale, nous évitons dans la mesure du possible de faire des frais dans une vision à long terme.

Les équipements vieillissent mais restent fonctionnels. Il faut quand même s'attendre à une hausse des coûts d'entretien ces prochaines années.

Les équipements non redondants sont toujours surveillés et entretenus ; du matériel de rechange est disponible sur site pour les éléments qui pourraient préjudicier le fonctionnement de notre épuration.

Compte 46.3124 : le dépassement sur ce compte est dû à une livraison supplémentaire en fin d'année par rapport à 2021.

RESEAUX EC/EU – chapitre 46

En 2022, nous avons débuté les travaux de mise en séparatif de la rue Vers-chez-Cherbuin et l'impasse Clos-à-Pugin. Les travaux d'infrastructures sur le domaine public de la rue Vers-chez-Cherbuin ont été terminés en 2022 et certains privés doivent encore terminer leurs travaux de mise en séparatif.

C'est le premier quartier du village à être en zone d'infiltration selon notre PGEE et cela apporte des changements dans l'approche de la mise en séparatif, car les eaux claires doivent non seulement être séparées (mise en séparatif), mais aussi infiltrées.

Cela a nécessité beaucoup d'informations et de discussions avec les propriétaires concernés pour trouver des solutions adaptées à la fois à la configuration des parcelles et à la réglementation en vigueur.

Pour rappel, les travaux de mise en séparatif sont à mener de manière soutenue pour qu'ils soient terminés, idéalement, en même temps que le raccordement à la nouvelle STEP de l'Éparse. Ceci, afin d'éviter de payer des taxes supplémentaires pour les eaux parasites (eaux claires dans les eaux usées). En plus des tronçons cités ci-dessus, il reste à mettre en séparatif les secteurs principaux suivants :

1. Rues des Péralles et des Jordils,
2. Rues du Collège et des Répies,
3. Le quartier de Bitternaz depuis l'Auberge en direction de Dompierre
4. L'impasse des Deux-Canaux jusqu'à la passerelle du cimetière.

Une étude est en cours pour l'avant-projet technique et financier pour la suite des travaux de mise en séparatif de la rive droite de l'Arbogne. Ce secteur comprend les points 3 et 4 ci-dessus ainsi que des petits tronçons comme « l'impasse du Petit-Chêne » et quelques maisons isolées. Un préavis pour ces travaux sera soumis au législatif dans le courant de l'année 2023.

Compte 46.3185 : Une étude a été confiée au bureau CFA pour la mise en séparatif de 5 propriétés encore en unitaire sur la route de la Maladaire, afin de terminer aussi la mise en séparatif de ce secteur. Ces travaux ne concernent que des propriétaires privés qui doivent séparer leurs eaux claires issues de leurs parcelles.

Nous effectuons aussi, dans le cadre de l'entretien courant et ceci plusieurs fois par année, des travaux de curage des canalisations avec ou sans passage de caméra, afin de maintenir l'état des canalisations et si nécessaire, permettre ainsi la mise à jour de notre plan des canalisations. En 2022, nous avons continué les curages sur le réseau des chemins AF dont l'entretien revient à la Commune.

COURS D'EAU – chapitre 47

En 2022, sur les cours d'eau, nous avons procédé à des travaux d'entretien et à des travaux de réparation sur l'Arbogne dans deux secteurs distincts.

L'entretien des cours d'eau est supervisé par le Voyer des eaux, M. Claude-Alain Davoli, qui valide tous les travaux effectués aux abords de ces derniers. En cas d'intervention dans le cours d'eau, une coordination avec le garde-pêche est aussi mise en place.

En 2022, nous avons dû effectuer plusieurs chantiers dont certaines interventions urgentes qui, mises bout à bout, entraînent un dépassement sur le compte 47.314. Cependant, le dépassement sur ce compte est à mettre en relation avec des subventions supplémentaires sur le compte 47.451 pour un dépassement net de Fr. 11'973.60. Le détail des travaux exécutés se trouve ci-après.

Au niveau du Bornalet, nous avons dû réfectionner 20 mètres de berges qui s'étaient affaissées et qui menaçaient la stabilité du chemin situé en haut de celles-ci. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Cuanoud SA, spécialiste des travaux en rivière. Ces travaux, nécessitant une intervention relativement urgente, ont été réalisés de suite sur le budget courant.

Le long du canal des Sézines, la deuxième coupe de carolins a dû être reportée en 2023. Ces travaux n'ont pu avoir lieu comme planifiés initialement, pour des questions de coordinations entre les agriculteurs et la disponibilité de l'entreprise Bulliard.

Sur le secteur du ruisseau du Motélon, des arbres ont été déracinés à proximité de la route RC601. Deux arbres ont dû être abattus pour sécuriser le trafic routier et la rive a dû être consolidée à cet endroit. Une coupe préventive a été effectuée sur des arbres le long de la route cantonale.



Travaux dans le secteur du Bornalet

Sur 2022, nous avons aussi eu un report de travaux pour le renforcement du mur situé dans le secteur du Clos-à-Pugin.

Ce mur situé à l'extérieur de la courbe de la rivière est beaucoup sollicité par le cours d'eau et des traces d'érosion étaient visibles au niveau du lit du cours d'eau, menaçant à terme sa stabilité. Le mur a été refait et nous en avons profité pour réaliser des caches pour les poissons.

Ces travaux initialement prévus à l'automne 2021 n'ont pu avoir lieu, car après avoir été retardés par les chutes de pluie abondantes, ils ont dû être reportés car la saison d'hiver arrivait et les travaux en rivières sont interdits à partir du 1^{er} novembre.

Le détail de ces travaux a été relaté dans le dernier numéro du Corcall'infos. Vous pouvez vous y référer pour plus d'informations.



Réfection du mur dans le secteur Clos-à-Pugin

Au niveau des autres cours d'eau, nous intervenons généralement en fin d'hiver pour un élagage des haies qui les longent, afin que leur emprise reste dans le gabarit prévu et n'empiète pas sur les parcelles adjacentes, qu'elles soient du domaine public ou privé.

A noter que les travaux liés à l'entretien des cours d'eau bénéficient d'une subvention cantonale à hauteur de 60 % pour 2022.

AFFAIRES RELIGIEUSES – chapitre 58

Au 31.12.2022, notre population compte 966 protestants, 902 catholiques, 344 habitants d'autres religions et 477 sans confession. Ces chiffres comprennent également plusieurs étrangers qui ne sont pas pris en compte par le canton pour le nombre officiel de la population au 31.12.2022.

CIMETIERE – chapitre 64

Notre autorité a eu le regret d'enregistrer le décès de 19 habitants durant l'année écoulée.

Au 31.12.2022, les cendres funéraires de 189 défunts reposent au jardin du souvenir.

En 2022, il n'y a pas eu de travaux particuliers au niveau du cimetière; nous avons procédé à l'entretien courant.

MPL L. COSENDAI
Finances - Instruction publique

FINANCES – chapitre 2

Pour la révision des comptes de l'année 2022, la Municipalité a décidé de confier ce mandat à la société "Fiduciaire & Fiscalité Furter SA" établie dans notre commune.

La vérification des comptes annuels, arrêtés au 31 décembre 2022, se fait conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes.

Compte d'exploitation

		<u>Budget 2022</u>		<u>Comptes 2022</u>
Revenus	Fr.	10 875 797,00	Fr.	11 995 798,50
Charges	- Fr.	<u>10 958 400,00</u>	- Fr.	<u>11 598 303.89</u>
<u>Résultat de l'exercice</u>	- Fr.	82 603,00	+ Fr.	397 494,61

Cash-flow de l'exercice

		<u>Budget 2022</u>		<u>Comptes 2022</u>
Excédent (y c. amortissements et attributions / reprises sur réserves affectées)	- Fr.	82 603,00	+ Fr.	397 494,61
Amortissements sur investissements au bilan	Fr.	937'900.00	Fr.	1'368'235.10
Prélèvements sur réserves	- Fr.	118'000.00	- Fr.	357'231.00
Attributions à réserves	Fr.	<u>21'250.00</u>	Fr.	<u>541'084.71</u>
Total amortissements et réserves	Fr.	<u>841'150.00</u>	Fr.	<u>1'552'088.81</u>
<i>Cash-flow (marge d'autofinancement)</i>	Fr.	758 547,00	Fr.	2 015 583,42

Ce cash-flow ne tient pas compte de la variation des débiteurs, actifs transitoires, créanciers et passifs transitoires, qui influence très légèrement le résultat précité.

L'évolution positive de cette marge permet le financement des investissements par les liquidités courantes.

Liquidités:

L'évolution est la suivante:

	<u>31.12.2021</u>	<u>31.12.2022</u>
Caisse	Fr. 11 018,35	Fr. 8 995,15
Compte Postfinance	Fr. 503 879,48	Fr. 500 972,57
Compte BCV	Fr. 1 689 767,91	Fr. 970 313,19
Compte Raiffeisen	Fr. <u>2 570 800,31</u>	Fr. <u>2 562 228,34</u>
Total	Fr. 4 775 466,05	Fr. 4 042 509,25

Dette communale

	<u>31.12.2021</u>	<u>31.12.2022</u>
Dette	Fr. 10 486 243,00	Fr. 9 620 261,00
./. Disponibilités	<u>Fr. 4 775 466,05</u>	<u>Fr. 4 042 228,34</u>
Dette nette	Fr. 5 710 776,95	Fr. 5 578 032,66
Nombre d'habitants	2'722	2'852
Dette moyenne par habitant	Fr. 2'098,01	Fr. 1'955,83

Soit une variation de notre dette nette de - Fr 132'744,29

Il convient encore de relever que des investissements pour un total de Fr. 1'619'828,00 ont été engagés durant l'année sans contracter d'emprunt.

Capital au 31.12.2022

Capital au 31.12.2021	Fr. 5 409 378,89
Bénéfice de l'exercice 2022	Fr. 397 494,61
Capital au 31.12.2022	Fr. 5 806 873,50

Réserves

Attributions obligatoires :

Suite aux bénéfices réalisés sur le chapitre no 46 "réseau d'égouts, d'épuration » et non autorisés par les normes relatives à la comptabilité communale, une attribution de Fr. 197'432,11 a été enregistrée dans la réserve "fonds, épuration des eaux".

Attributions volontaires:

a) *fonds de réserve pour plans directeurs (cpte 41.380): Fr. 93'652,60*

Le fonds de réserve 9282.7 « plans directeurs » reste au même montant de Fr. 230'000,--, car le montant de l'attribution précitée correspond au montant prélevé dans le cadre du PACom et du PPA (cpte 41.480). Ce montant servira principalement au financement de la révision du Plan général d'affectation.

b) *fonds de réserve pour bâtiments : Fr. 250'000.00*

Ce fonds sera utilisé dans le cadre du financement partiel des rénovations des bâtiments communaux, en particulier pour l'Auberge.

Prélèvements :

Prélèvements obligatoires ou prévus dans le cadre de divers préavis

a) *fonds de réserve épuration :*

Réfection BMEC (préavis 03/2015) : un amortissement de Fr. 55'000,-- a été comptabilisé pour les infrastructures EU/EC. Celui-ci est compensé par un prélèvement sur la réserve épuration pour le même montant.

b) *fonds de réserve plans directeurs :*

Un prélèvement de Fr. 93'652.60 a été effectué en lien avec les frais liés aux travaux effectués dans le cadre du PACom et du PPA.

Prélèvements volontaires :

a) *fonds de réserve « travaux futurs » :*

La Municipalité a décidé d'utiliser un montant de Fr. 208'578.40 de cette réserve pour le Stand de tir des Marais, dont le préavis 06/2021 s'est terminé en 2022.

Amortissements comptables

Profitant d'un très bon exercice comptable, les amortissements extraordinaires suivants sont comptabilisés :

9141.3 Chemins AF	Fr.	28'831.00	Fr.	-
9141.400 Pont Vuaz-Séguin	Fr.	97'387.00	Fr.	-
9141.4357 Route Sous-Tours	Fr.	9'209.70	Fr.	-
9141.930 Bâtiment administratif, place de parc	Fr.	20'300.00	Fr.	400 000,00
	Fr.	<u>155'727.70</u>		

Commentaires sur quelques écarts principaux liés aux finances :

Chapitre 21 / Impôts :

Le taux d'impôt communal de l'année 2022 est identique à celui de l'année 2021, à savoir 68.5 %.

Seul un très faible pourcentage des taxations de l'année 2022 était validé par l'office d'impôt au 31 décembre 2022.

Aussi, il convient de rester prudent avec les chiffres ci-dessous car il y a un décalage entre les impôts effectivement dus et les acomptes payés. Il y a aussi des décomptes relatifs à des taxations des années antérieures qui ont été traitées durant l'année 2022.

Les évolutions sont les suivantes:

a) personnes physiques :

		<u>2020</u>		<u>2021</u>		<u>2022</u>
Impôts revenu PP	Fr.	3 187 254,37	Fr.	3 392 362,82	Fr.	3 433 666,84
Impôts fortune PP	Fr.	322 933,43	Fr.	363 823,59	Fr.	374 255,79
	Fr.	3 510 187,80	Fr.	3 756 186,41	Fr.	3 807 922,63
Impôts source PP	Fr.	162 858,10	Fr.	194 421,79	Fr.	192 708,60
Total impôts PP	Fr.	3 673 045,90	Fr.	3 950 608,20	Fr.	4 000 631,23
Budget total PP	Fr.	3 578 000,00	Fr.	3 625 000,00	Fr.	3 760 000,00

Nombre d'assujettis pour la période fiscale 2022 : 1'740 (1'669 en 2021).

b) personnes morales :

		<u>2020</u>		<u>2021</u>		<u>2022</u>
Impôts bénéfice PM	Fr.	81 218,50	Fr.	173 750,00	Fr.	156 734,05
Impôts capital PM	Fr.	27 613,70	Fr.	32 729,70	Fr.	14 051,60
	Fr.	108 832,20	Fr.	206 479,70	Fr.	170 785,65
Budget total PM	Fr.	193 000,00	Fr.	161 000,00	Fr.	125 000,00

Nombre de personnes morales assujetties pour la période fiscale 2022 : 167 (140 en 2021).

De nombreuses sociétés ne sont pas encore taxées de manière ordinaire pour l'année 2021.

c) défalcation sur impôts :

La défalcation sur impôts est malheureusement toujours conséquente pour l'année 2022. Elle se monte à Fr. 113'000,-- environ. A contrario de 2021 (plus de Fr. 52'000,--), aucune restitution n'a été effectuée par l'ACI pour des récupérations d'actes de défaut de biens relatifs aux impôts (valeur à Fr. 0,-- dans le compte 21.4091).

d) recettes conjoncturelles :

Il convient de relever les importantes recettes relatives aux droits de mutations pour un montant de Fr. 310'702,35, alors que Fr. 100'000,-- était prévus au budget. A l'inverse, les impôts sur les droits de successions et donations, dont le budget était de Fr. 30'000,--, se sont limités à Fr. 22'123,90.

18.452 - 22.352 - 22.452 : Péréquation :

Le solde relatif à la péréquation de l'année 2021 intervient durant l'été suivant. Aussi, le décompte relatif à l'année 2021 influence le résultat 2022. Son détail est le suivant :

	solde 2021 s/exercice 2022	
18.452 EtaCom transports	- Fr.	80'085.00
22.352 Alimentation fonds de péréquation	- Fr.	37'601.00
22.452 Retour du fonds de péréquation	Fr.	166'758.00
En faveur de la commune	Fr.	49'073.00

Ce montant figure sous compte 22.452 « EtaCom, fonds de péréquation ».

Pour rappel, les éléments suivants sont à signaler en ce qui concerne la péréquation :

- Le montant qui figure au compte 18.452 "EtaCom subvention transports publics et scolaires" dépend des dépenses liées aux routes et aux transports de l'année.
- L'alimentation au fonds de péréquation est basée sur un montant à l'habitant.
- Le retour du fonds de péréquation prend en considération la population ainsi que la différence entre notre point d'impôt et la moyenne cantonale.
- Aussi, tant que nous ne connaissons pas les chiffres de l'ensemble des communes, nous ne pouvons pas nous déterminer sur le décompte de l'année 2022.

Le tableau comparatif de la péréquation se présente de la manière suivante :

		2021 (facture finale)		2022 (acomptes)
EtaCom transports, forêts	Fr.	377'044.00	Fr.	337'718.00
Alimentation péréquation	- Fr.	1'224'672.00	- Fr.	1'158'847.00
<u>Retour péréquation</u>	<u>Fr.</u>	<u>1'964'271.00</u>	<u>Fr.</u>	<u>1'894'316.00</u>
En faveur de la commune	Fr.	1'116'643.00	Fr.	1'073'187.00

INSTRUCTION PUBLIQUE – chapitre 50

Au 31 décembre 2022, l'effectif des élèves domiciliés à Corcelles est réparti comme suit :

Primaire (1-8) : 247 élèves (+5) Etablissement primaire : total : 1'455 élèves (+43)
 Secondaire (9-11) : 92 élèves (+8) Etablissement secondaire : total : 562 élèves (+52)

Sur l'ensemble de l'ASIPE, le nombre total d'élèves a connu une hausse de 4.9 % par rapport à 2021.

L'effet de la COVID-19 au sein des écoles est resté présent lors du premier semestre, en particulier en matière de prescriptions d'hygiène, mais également au niveau des activités ; en effet, des camps de ski et des courses d'école ont été annulés ou limités.

Pas d'élément majeur pour l'ASIPE dans cette année de transition. Le CODIR s'est essentiellement attelée au projet de révision des statuts de l'association, dont les éléments majeurs sont l'intégration des communes d'Henniez, Valbroye et Villarzel et l'élévation du plafond d'endettement.

Ce dernier point est en lien avec le projet de construction d'un nouveau collège primaire à Corcelles ; bien que réalisé par l'ASIPE, ce projet fait l'objet de discussions régulières entre l'association intercommunale et notre Municipalité afin de mener à bien ce dossier à satisfaction de toutes les parties.

Le total des charges de l'ASIPE se monte à Fr. 8'767'702,50, alors que le budget en prévoyait Fr. 8'864'657,10. Cette différence est à imputer la pandémie et ses effets restrictifs sur les activités des élèves, ainsi qu'à un respect rigoureux du budget.

Vu que les comptes de l'ASIPE doivent être équilibrés, la somme de Fr. 353'785,28 a été restituée aux six communes membres au terme de l'exercice 2022, dont Fr. 34'433,82 à Corcelles.

De nombreuses informations détaillées, tant financières qu'opérationnelles, sont disponibles dans le rapport de gestion de l'ASIPE.

Enfin, le samedi matin 5 novembre a été dédié à la plantation de l'arbre des 7 ans à proximité du refuge des Corçalettes ; chaque enfant (une trentaine d'élèves corçallins accompagnés par leurs enseignantes et stagiaire), a pu planter son châtaigner, sous l'œil ravi de ses parents.

MPL B. COUCET
Bâtiments communaux – Société locales – Affaires culturelles

SOCIETES LOCALES – chapitre 11

13 sociétés font partie de l'USL. La Municipalité apporte son soutien aux sociétés par différents moyens et en particulier par les aides financières annuelles. Pour 2022, les aides allouées par la commune s'élèvent à Fr. 24'200,--.

La Fête nationale 2022 a été organisée par la société de musique La Lyre. Malheureusement, suite à la sécheresse de l'été, le feu commémoratif et le feu d'artifices ont dû être annulés.

AFFAIRES CULTURELLES – chapitre 15

Nous sommes toujours en attente d'informations du Lion's Club en ce qui concerne le projet de parcours pédestre.

SPORTS – chapitre 17

17.316 : Diminution des frais de location pour la salle de gymnastique à la DLT, un groupe de la société de gymnastique et Sportfit ayant trouvé un créneau à la salle de gymnastique de Corcelles.

17.436 : La commune a acheté un container pour le stockage du matériel du football-club. Le montant correspond à la location facturée à cette société.

BATIMENTS COMMUNAUX – chapitres 35 et 66

Notre commune est propriétaire de 23 bâtiments inscrits à l'ECA pour une valeur totale de Fr. 35'326'585,--.

Vacations (350.300)

La Municipalité a visité les vestiaires des centres sportifs d'Avenches et Lucens, ce qui a généré des vacations supplémentaires.

Temple (351.314)

Révision en cours de l'horloge du clocher.

<u>Auberge</u> (352.3141)	Fr. 10'600,-- ont été remboursés pour divers dégâts. Le solde du dépassement provient de l'achat d'une autolaveuse prévue au budget 2023 pour un montant de Fr. 8'300,-- mais acquise en novembre 2022 suite à une grosse panne de l'ancienne.
<u>Refuge forestier</u> (353.314)	L'éclairage intérieur a été changé.
<u>Collège – salle de gym</u>	(3540.311) Un montant de Fr. 6'113,70 a été remboursé par l'assurance, suite au vol d'un beamer. Le reste du dépassement est dû au remplacement de matériel de gymnastique, pour Fr. 9'800,--, qui n'était plus aux normes, selon le contrôle de la maison Adler. (3540.312) Deux remplissages de pellets pour un montant de Fr. 13'247,--.
<u>Bâtiment administratif</u>	(355.3189) Frais de gestion + contrats de maintenance (alarme, ascenseur, adoucisseur). (355.436) Supplément de loyer encaissé selon le chiffre d'affaires du magasin Denner, soit Fr. 36'250,35,--.
<u>Local voirie et service du feu</u>	(357.423) Loyer annuel du SDIS de Fr. 5'000,--.
<u>Lutry, Tour 5</u> (359.314)	Divers travaux d'entretien.

SANTE PUBLIQUE – chapitre 73

FOREMS : un projet de nouvel EMS sur le site de la Coulaz est en cours. Le transfert des immeubles du HIB n'est toujours pas formalisé.

MPLE J. RAPIN
Aménagement du territoire – Police des constructions
Environnement – Gestion des déchets

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – chapitre 41

La vision stratégique du PACom a été présentée à la population courant mai 2022. Les populations de Corcelles-près-Payerne ainsi que celle de Payerne ont été invitées à prendre part à cette séance afin de donner leurs avis sur les différentes zones concernées. Avec ces retours, le bureau Urbanité de Genève, qui est notre mandataire en charge, a pu commencer d'élaborer les futurs plans de qualités de notre PACom. L'objectif dans le viseur de la Municipalité et du bureau d'urbanisme est fixé à fin 2024 pour la mise en œuvre de ce plan.

Le plan directeur régional (PDR) est en consultation dans les 2 cantons (VD et FR). La commune est informée et conviée aux séances de travail pour son élaboration dans le cadre de l'ARBV pour le côté vaudois. Il est piloté par la COREB.

La zone industrielle des Troches se développe. La construction d'une halle de stockage et de fabrication d'engins pyrotechniques par l'entreprise Sugyp SA est en cours. La surface côté Nord de Gasser d'une superficie de 60'000 m² a été achetée par un grand groupe de distribution. Une enquête devrait être déposée courant 2023 pour la construction d'une centrale de distribution.

La surface côté Est d'environ 28'000 m², est aussi sous le feu des projecteurs. Une entreprise régionale devrait également s'y installer prochainement.

Dans la zone industrielle des Grands-Longs-Champs, d'une surface totale de 17'000 m², deux projets ont passé la rampe de la mise à l'enquête. Il reste trois parcelles en mains privées pour un futur développement sur environ 11'500 m².

Pour rappel, aucune construction pouvant accueillir de nouveaux habitants n'est tolérée dans les 6 secteurs des zones réservées.

SERVICE TECHNIQUE – chapitre 41

Le compte 41.3185 « prestations de service de tiers » comprend divers honoraires qui sont divisés, d'une part pour le dicastère de l'aménagement du territoire et, d'autre part, celui des routes, du service des eaux et du service de l'épuration.

Aménagement du territoire, principalement le bureau Urbanité et ses partenaires, soit :

Urbanité	Fr. 50'387.95
Partenaires divers	<u>Fr. 39'446.60</u>
Total	<u>Fr. 89'834.55</u>

Service des routes et des eaux : on retrouve principalement le bureau d'ingénieurs Sabert, soit :

Sabert SA	<u>Fr. 41'111.05</u>
-----------	----------------------

Le montant pour le bureau Sabert concerne les factures de l'étude du projet du Grand Chemin, qui étaient prévues dans le budget 2021, mais qui ne nous sont parvenues que début 2022 ; cela explique donc la différence pour ce compte.

POLICE DES CONSTRUCTIONS – chapitre 41

Les activités de la commission de salubrité (COMSAL) sont régies par le rythme des constructions réalisées sur le territoire communal et dépendent du nombre de permis de construire délivrés par la Commune.

Quatre types de procédures de mise à l'enquête sont utilisés par la commune et ont été traités selon les données suivantes :

Type 1 => Non soumis à autorisation (pas de permis et pas de frais)	10
Type 2 => Dispensé d'enquête mais soumis à autorisation municipale	6

Type 3 => Dispensé d'enquête publique mais soumis à autorisation cantonale (CAMAC)	7
Type 3 => PAC (pompe à chaleur) direct à la CAMAC	11
Type 3 => Enquête complém. dispensé d'enquête publique mais soumis à autorisation	0
Type 4 => Enquête publique	27
Type 4 => Enquête complém. dispensé d'enquête publique mais soumis à autorisation	0
Total de procédures soumises à autorisation (54 en 2021)	51

Soit une diminution de 6 % du nombre de procédures par rapport à 2021

En 2022

- 39 permis de construire ou de démolir de type 2, 3 ou 4 ont été établis,
- 55 permis d'habiter ou d'utiliser ont été délivrés suite aux visites de la COMSAL
- 1 permis annulé

Comme pour les mises à l'enquête, les permis de construire ou de démolir ont diminué, et ce de 11 %, soit de 44 à 39 unités.

Les permis d'habiter ou d'utiliser ont augmenté de 31 %, soit de 42 à 55 ; y compris les PAC (pompes à chaleur) qui sont maintenant incluses dans les mêmes chiffres.

La commission de salubrité est composée de :

Président : M. Mathieu Richard
Membres : M. Laurent Rüfenacht
Dr Jean-Philippe Mobbs
Membre suppléant : M. Christophe Pahud
Secrétaire : Mme Corinne Rapin

Un programme informatique (Archireport) a été mis en place et fournit une aide précieuse pour la gestion des projets ainsi que pour le suivi des visites. La gestion centralisée des rapports permet un très bon suivi, depuis le début du chantier jusqu'au permis d'habiter.

Monsieur Christophe Pahud a été nommé membre suppléant en janvier 2022 suite à la démission de Monsieur Nicolas Bulliard.

ORDURES MENAGERES – chapitre 45

435,69 tonnes de déchets ménagers ont été récoltées en 2022 (427,85 en 2021).

On peut donc observer une augmentation de 7,7 % des déchets. L'augmentation de notre population est de 4,8 %, ce qui explique en grande partie l'augmentation des déchets.

DECHETTERIE – chapitre 45

Après plusieurs années d'augmentation régulière des charges générales, en particulier 2020, nous pouvons constater un recul régulier et constant depuis 2021 et cette année encore, sauf concernant le poste des déchets compostables, qui lui est en sérieuse augmentation.

La raison est simple : nous avons dû modifier notre dépôt de branches, qui auparavant acceptait toutes sortes de branchages (avec fruits) et déchets non déchiquetables (gazon également) et cela compostait en tas ce qui est interdit. Dès lors, les déchets tels que feuilles, gazons, roseaux, pommes et autres doivent impérativement aller dans la benne des compostables. Tous ces déchets compostables expliquent l'augmentation importante de ce poste pour l'année 2022. Néanmoins, nous suivons scrupuleusement les directives de tri de nos déchets, afin de respecter notre environnement.

En 2022, la déchetterie communale a enregistré la récupération des déchets comme suit :

	<u>2021</u>	<u>2022</u>		
- verre usagé	119'590 kg	118'450 kg	-	0,95 %
- papier	150'980 kg	138'811 kg	-	8,06 %
- ferraille	50'930 kg	41'237 kg	-	19,03 %
- déchets compostables	160'320 kg	241'970 kg	+	50,92 %
- objets encombrants	271'280 kg	275'940 kg	+	1,71 %

Pour cette année, les déchets encombrants augmentent toujours, mais nettement moins qu'en 2021. Nous accordons une attention toute particulière à ce poste qui reste toujours un point sensible et délicat. A noter également que les positions verres usagés, papier et ferraille sont valorisés et nous touchons un montant en retour pour ces déchets. Néanmoins, les prix à la tonne sont très faibles et les prix des transports, eux, sont fixes et importants.

Une dalle en béton de 150 m² a été créée en prolongement des bennes à l'entrée à droite, afin de pouvoir installer la compacteuse à papier (avec une nouvelle amenée de courant électrique) ainsi qu'une benne de récupération pour les flacons plastiques. Cette dernière remporte un franc succès et permet à la population d'alléger ses sacs officiels.

PRODUITS CARNES (CCSPA) – chapitre 45

Les cadavres d'animaux provenant de notre commune sont amenés au centre de récupération de Payerne par leurs détenteurs. Ces déchets sont ensuite transportés à l'usine GZM à Lyss pour y être incinérés. Les coûts de récupération sont refacturés aux entreprises, ceux des privés étant pris en charge par la commune.

MPL P.A. RAPIN
Routes – Voirie / Service des eaux
Domaines – Forêts – Comblement Rosex

PLACE DE SPORTS – chapitre 17

Place de sports

17.311: Principales dépenses :

- Réparation revêtement synthétique	Fr.	2'197,10
- Marquages place de sport Freybonnaz	Fr.	2'073,10

17.315 : Entretien des terrains de sport et fourniture d'engrais.

17.316 : Location de la salle de gymnastique au collège DLT (Fr. 25,-/heure) :

Société de gymnastique	Fr.	2'100,00
------------------------	-----	----------

17.436 : Location portacabine au FC

	Fr.	876,95
--	-----	--------

DOMAINES – chapitre 31

31.423 : Au mois de novembre 2022, nous avons reconduit 23 baux à ferme avec les agriculteurs de notre commune pour une durée légale de 6 ans.

31.436 : Solde financier après boucllement des comptes du syndicat AF donné à la commune de Corcelles, soit Fr. 48'029.85 et un montant de Fr. 300,-- droit de passage payé par le Groupe E.

FORÊTS – chapitre 32

Les libellés de ce chapitre ne correspondent plus aux libellés utilisés dans le budget 2022 ; les libellés ont été adaptés suite à notre adhésion au groupement forestier.

32.3146 et 32.318 prestations pour différents travaux forestiers pour l'exploitation de nos forêts. Si les montants sont plus importants qu'au budget, cela reste en proportion des travaux accomplis.

32.435 : Les ventes de bois représentent montant plus élevé qu'au budget du fait que des volumes plus importants ont été vendus.

32.451 : Subventions pour les entretiens aux jeunes peuplements.

ROUTES et VOIRIE – chapitre 43

Au chapitre routes

A part les travaux d'entretiens périodiques, des interventions plus conséquentes ont dû être entreprises, notamment la réfection d'un tronçon du Chemin du Sansui et du chemin AF aux abords de la Grange de la Ville.

Routes

43.313 : Achats de matériel : Taille-haie, barrières mobiles, brosse de désherbage pour équiper le tracteur Kubota et diverses fournitures courantes pour la voirie.

43.314 : Les dépenses les plus importantes sur ce compte sont les suivantes :

Entretien et construction du réseau d'éclairage public	Fr.	30'549,45
Entretien routier et marquages	Fr.	151'787,00
Entretien bords de routes	Fr.	7'701,10
Réfection passerelle Clos à Pugin.	Fr.	5'794,25
Sel pour les routes	Fr.	3'668,60



Réfections de la route du Sansui et du chemin AF de la Grange de la Ville



Travaux de mise en séparatif, changement de conduite d'eau potable et aménagement de la super structure Rue Vers-chez-Cherbuin.

Au chapitre voirie

43.315 : Ce compte comporte l'entretien de tous les véhicules, les achats de véhicules, de matériel et de carburants :

Le remplacement de notre petit tracteur Kubota par un modèle plus puissant nous apporte toute la satisfaction espérée. Nous avons pu l'équiper d'une épareuse de bord de route, d'une brosse de désherbage et d'un disque pour gérer les bords de banquettes herbées.



Achat d'un tracteur Kubota

Le nouveau tracteur Kubota a été équipé d'une brosse pour désherber les bords de routes et d'un disque construit et adapté par notre personnel de voirie, pour l'entretien des bords de chemins.



43.316 : Montant de location annuel du silo à sel.

43.318 : Facture de la commune de Payerne pour la balayeuse, ainsi que l'élimination des déchets de balayage.

43.3185 :

Service hivernal facturé par le canton Fr. 4'792,60

Etude de l'éclairage public Fr. 3'672,55

43.436 : Remboursement de travaux de déneigement pour les CFF et différents sinistres remboursés.

43.451 : Subventions routes cantonales, concernant des travaux effectués sur les routes cantonales par la commune.

44 Parcs et promenades



Réfection de la place de jeux à la Rue des Moulins

44.311 : Diverses fournitures, achats de jeux et travaux d'aménagements de la place à la Rue des Moulins reconstruite à neuf en 2022.

44.318 : Ce poste comprend les décorations florales du village. Achats de fleurs et plantes différentes pour le renouvellement annuel.

REAMENAGEMENT TOPOGRAPHIQUE (Rosex) – chapitre 45

L'année 2022 est considérée comme année de transition pour ce chantier, avec la fin de l'aménagement de l'ancienne zone de comblement ; les surfaces ont pu être rendues aux agriculteurs. Concernant le nouveau comblement, la gestion des volumes a été attribuée à l'entreprise Marti Arc Jura et les premières locations rentreront en 2023.

Les terres livrées sont pesées à l'entrée du chantier. Un poids a été installé par l'entreprise Marti.



452.434 : Pas de volume facturé en 2022.

SERVICE DES EAUX – chapitre 81



Ce compte est malheureusement largement déficitaire, ce dont la Municipalité est consciente.

Le nouveau règlement de distribution de l'eau qui entrera en vigueur en 2023 devrait permettre de combler une bonne partie de ce déficit.

Depuis début 2021, nous achetons l'eau à l'association AIEPV à Fr 0.27 le m3.

81.301 : Traitements de la secrétaire de l'association et du président du conseil intercommunal ; ces montants sont refacturés à l'AIEPV.

81.314 : De nombreuses fuites sur notre réseau de distribution et le renchérissement des matières premières ont impacté ce compte à la hausse.

Quelques chiffres de ce compte :

Contrat Henni maintenance hydrantes	Fr. 8'011,30
Entretien et réparation du réseau	Fr. 83'785,00
Contrat maintenance Rittmeyer	Fr. 1'256,00
Détection des fuites	Fr. 5'000,00
Analyses d'eau	Fr. 3'460,00
Indemnités sources de la Bramaire	Fr. 3'963,00

Compte 81.315 : Contrat de maintenance de la télégestion du réservoir de Belmont.

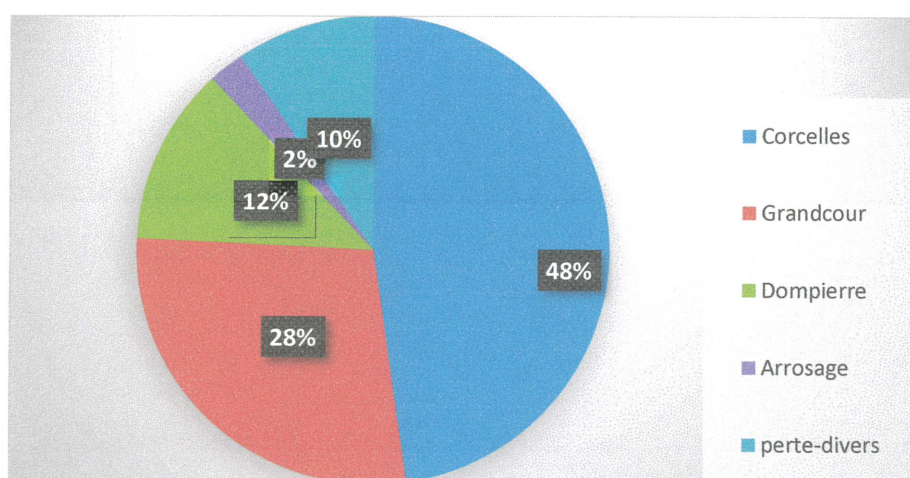
Compte 81.3144 : Assurance ECA bâtiments, entretiens divers et réparation d'un captage.

Compte 81.3185 : Prestations d'ingénieurs et une facture commune du SDIS.

Compte 81.4341 : Les taxes d'introduction sont liées directement aux permis de construire délivrés, avec des variations parfois importantes d'une année à l'autre.

Compte 81.436 : Montant remboursé par l'AIEPV pour différentes prestations, telles que le secrétariat, la bourse, les heures de notre fontainier au puits de la Vernaz et les vacations municipales ainsi que celles du président et de la secrétaire du conseil intercommunal.

Consommation d'eau 2022 et la répartition



Total de l'eau pompée vers Corcelles en 2022 : 436'298 m³

CONCLUSION

Pour conclure, la Municipalité remercie sincèrement tous les employés communaux, les auxiliaires, ainsi que toutes les personnes qui ont participé à la bonne marche de notre commune durant cette année 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

Le Syndic :

D. Givel

(LS)

Le Secrétaire :

J.F. Pahud

Corcelles-près-Payerne, le 25 avril 2023